

ID: 040-200087278-20241217-DEL_2412_6_ACTX-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Landes EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	33
NOMBRE DE POUVOIR :	13

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents: M. Brutails, S. Cas, A. Joie, J.M. Perez, H. Bouyrie, J. Vartavarian, P. Laborde, F. Guillamet, F. Counilh, B. Pascouau, D. Moustie, B. Dubearnes, R. Ducamp, C. Tollis, C. Jay, D. Mahe, V. Dartiguemalle, J.P. Forgues, M. Diriberry, M. T. Libier, J.L. Belestin, I. Cazalis, P. Vendrios, J.M. Garat, F. Betbeder, F. Brede, R. Gelez, A. Coelho, S. Bergeroo, F. Becus, J. Bouhain, L. Couture, D. Jammes

Ont donné pouvoir : N. Medda a A. Joie, B. Darets a D. Becus, J. De La Riva a D. Mahe, M. Castets a J. Bouhain, R. Joffrey a R. Gelez, M. Hernandez a J.M. Perez, C. Bayens a B. Dubearnes, P. Benoist a F. Betbeder, J.C. Daulouede a L. Couture, E. Claverie a I. Cazalis, M.F. Gonsette a D. Jammes, N. Rospars a V. Dartiguemalle, J. Lapeyre a F. Counilh

Absents excusés: V. Audouy, P. Castel, C. Dauga, T. Labaste, M.J. Evene, E. Graciet, H. Darrigade, A. Latxague, M. Remazeilles, J.P. Laudinet, P. Lard, M. Dumasdelage, M. Giraudo, S. Bellanger, B. Langouanere, T. Periaut

Le secrétariat a été assuré par : MME. CAZALIS

Délibération n° 2024-12-06 – OBJET : Attribution accord-cadre travaux sur les réseaux

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 2/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE, à l'unanimité:

D'autoriser le Président à signer les marchés conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes les démarches administratives s'y référent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de Séance, Isabelle CAZALIS Le Président, Francis BETBEDER

La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département